



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : VOEU

**Pour une évaluation transparente du système d'inscription
universitaire « Parcoursup »**

Présenté par Fabienne Oudart et Marie Pieron (PCF)
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	28
Absents représentés	11
Absents excusés	7
Absents non excusés	3

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE HUIT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 JUIN 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, MM. BUCH, PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu 1), M. PRIEUR, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 19), M. SPIRO, Mme KIROUANE, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA, M. MALHEIRO, Mme HALLAF ISAMBERT, M. MASTOURI, Mme RAER, Mmes DIARRA (à partir du vote du compte rendu des débats), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du compte rendu des débats), OUABBAS (à partir du vote du compte rendu des débats), MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, AUBRY (à partir du vote du compte rendu des débats), HARDOUIN, Mme KAAOUT, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAHI, adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 20),
M. QUINET, adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,
Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme FREIH BENGABOU, conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

Mme MEDDAS, conseillère municipale,
M. SEBKHI, conseiller municipal,
M. MOKRANI, conseiller municipal,
Mme DIARRA, conseillère municipale, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBA, conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(34 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, FOURDRIGNIER, HARDOUIN, Mmes KAAOUT, BOULKROUN)



VŒU
pour une évaluation transparente du système d'inscription universitaire « Parcoursup »

Présenté par Fabienne Oudart et Marie Pieron (PCF)
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

ADOPTE le vœu suivant :
Par 36 voix pour et 8 abstentions

Cette année, l'entrée dans l'enseignement post-bac de près d'un million de jeunes repose sur les systèmes de « vœux » et de « candidatures » de Parcoursup, plateforme ouverte en 2018 et devenue une des pierres angulaires de la politique de l'Etat en la matière. Depuis cette date, les inégalités sociales, territoriales qui régissent Parcoursup ont été largement documentées – tout comme les effets que produit ce système de sélection sur les jeunes lycéen.ne.s, et leur entourage.

Pourtant, dans notre pays, l'inscription à l'université ne saurait être un privilège : ce doit être un droit. Le dispositif qui en assure l'accès doit être plus transparent, plus équitable et ne pas induire une concurrence entre les universités, les écoles, etc. Il s'agit d'une concurrence qui fausse les enjeux, dévie les choix et décourage les lycéennes et les lycéens.

La réforme du baccalauréat n'a fait qu'amplifier les inégalités entre élèves, de plus en plus criantes : aujourd'hui, tout est rattaché au choix des options *ad hoc*, au choix des lycées et aux attendus réels de l'institution pour atteindre les parcours souhaités. La mise en concurrence devient la norme pour les lycéens et leurs établissements.

La crise sanitaire a encore accentué ces inégalités, faute de moyens humains et d'une volonté d'État allant dans ce sens : les territoires populaires, et des villes comme Ivry notamment, sont les premières concernées. Là encore, nous regrettons que ce processus fasse l'objet de nombreux témoignages de familles concernées, d'alertes de la part des syndicats, des associations de parents d'élèves, d'élue.e.s, d'articles de presse... Mais non d'une production de statistiques claires, transparentes, à même d'évaluer les effets de cette politique publique nationale.

Le Conseil municipal :

DEMANDE une évaluation transparente de Parcoursup et la mise en œuvre d'un outil qui permette enfin à toutes et tous d'accéder aux études supérieures publiques de façon équitable et selon leurs choix de vie.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 6 JUILLET 2022

